

# « Ils attendent ce qu'on leur a promis ! »

L'Union des sapeurs-pompiers du Loiret présidée par le commandant Michel Gougou s'est réunie dimanche dernier à l'auditorium, en présence de nombreux élus dont le président du département Marc Gaudet.

■ Le commandant Michel Gougou profitait de cette réunion pour annoncer son départ du bureau de l'UDS-PL. Il conserve cependant un mandat au sein de l'Union régionale et continuera à travailler au sein de la commission volontaire à la fédération nationale.



Les personnalités ont salué les pompiers, dont le commandant Michel Gougou, qui quitte la présidence de l'UDSPL.



nous et une nécessité face à ces nombreuses interrogations ».

## Remise de la médaille de la reconnaissance

L'assemblée générale s'est clôturée par de nombreuses remises de médailles et feutrinnes, notamment la médaille de la reconnaissance de l'Union départementale en tant qu'administrateur à Thierry Salé pour ses bons et loyaux services. Une réunion aura lieu prochainement pour nommer le nouveau président de l'UDSPL.

FRANÇOISE MILLOT

## « Il est urgent d'avancer »

Le commandant soulignait : « Nous avons ces derniers mois travaillé d'arrache-pied sur certains dossiers avec nos parlementaires, dont la loi dite « Matras ». Seulement, une loi sans décret d'application, ça ne s'applique pas.

Des décrets revus et corrigés par la santé, ce n'est pas ce qui a été voté. MM. les parlementaires, les sapeurs-pompiers de France attendent ce qui leur a été promis. Derrière ces attentes, il y a des sapeurs-pompiers

volontaires et professionnels qui tous les jours font les frais des carences d'ambulances privées, des volontaires qui quittent leur activité salariée et leur patron pour effectuer une mission qui n'est pas la nôtre. Pire,

pendant ce temps-là, si un arrêt cardiaque ou un incendie se déclare, ils ne seront pas là ! La désertification médicale, l'absence de levier financier pour les employeurs de pompiers volontaires sont autant de su-

jets sur lesquels il devient urgent d'avancer. Alors, dans ces moments où les réponses nous manquent, nous avons reçu le 10 mars dernier les candidats à la Présidence de la République. Une première pour

**MATRAS.** La loi Matras promulguée le 25 novembre 2021 consolide le modèle de sécurité civile et modernise les services d'incendie et de secours. Elle permet de favoriser l'engagement, d'expérimenter un numéro unique d'appel d'urgence et de mettre en place une réserve citoyenne des services d'incendie et de secours.